

INFORMATION

Pôle Services Urbains

Quartier : Centre Ville

Secteur : rue Voltaire

Objet : radar pédagogique

Informations de la Direction de la Voirie, Circulation et Eclairage :

La rue Voltaire est en sens unique de circulation depuis la place Aristide Briand vers et jusqu'à la rue Vauthier le Noir. Elle est en double sens de circulation entre la rue Vauthier le Noir et la rue Chanzy.

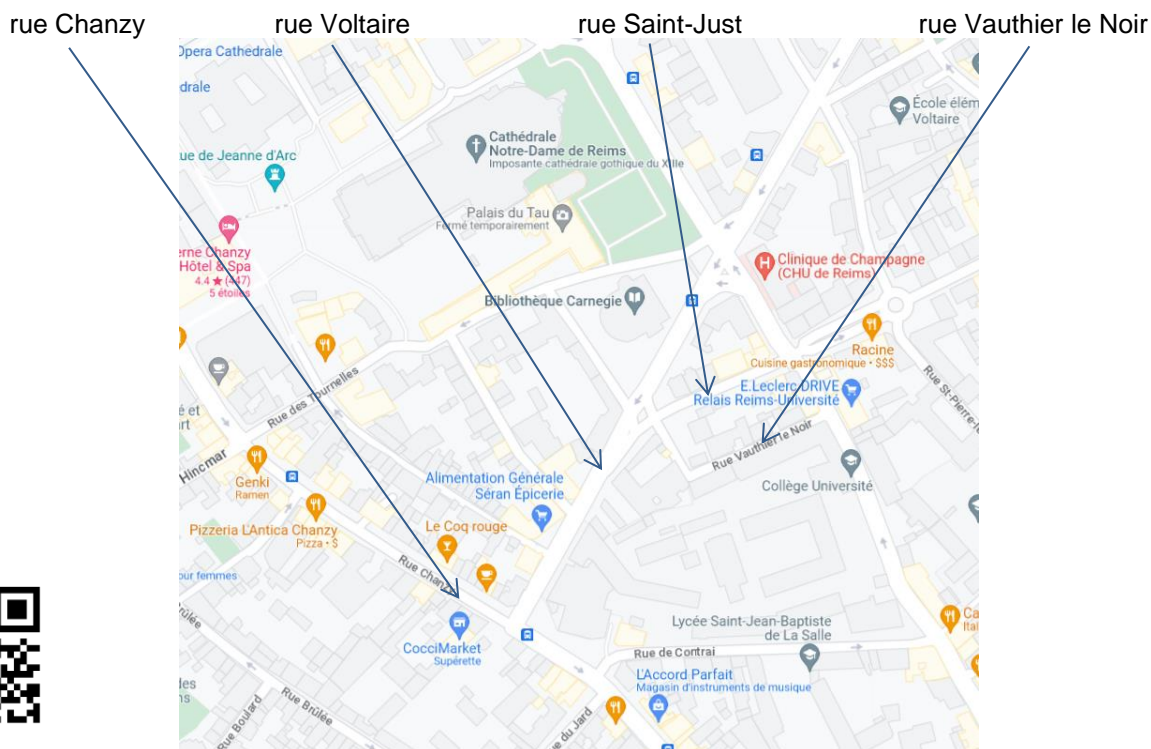
Elle constitue une zone 30.

Des vitesses excessives ont été signalées.

Afin de sensibiliser les conducteurs et vérifier objectivement le trafic, deux radars pédagogiques ont été positionnés du 04 au 13 septembre 2023 :

- un au niveau du mât d'éclairage public n°10, en direction de la rue Saint-Just,
- un au niveau du mât d'éclairage public n°13, en direction de la rue Chanzy.

Plan du secteur



Photos

rue Voltaire, au niveau du mât d'éclairage n°10, en direction de la rue Saint-Just
radar pédagogique

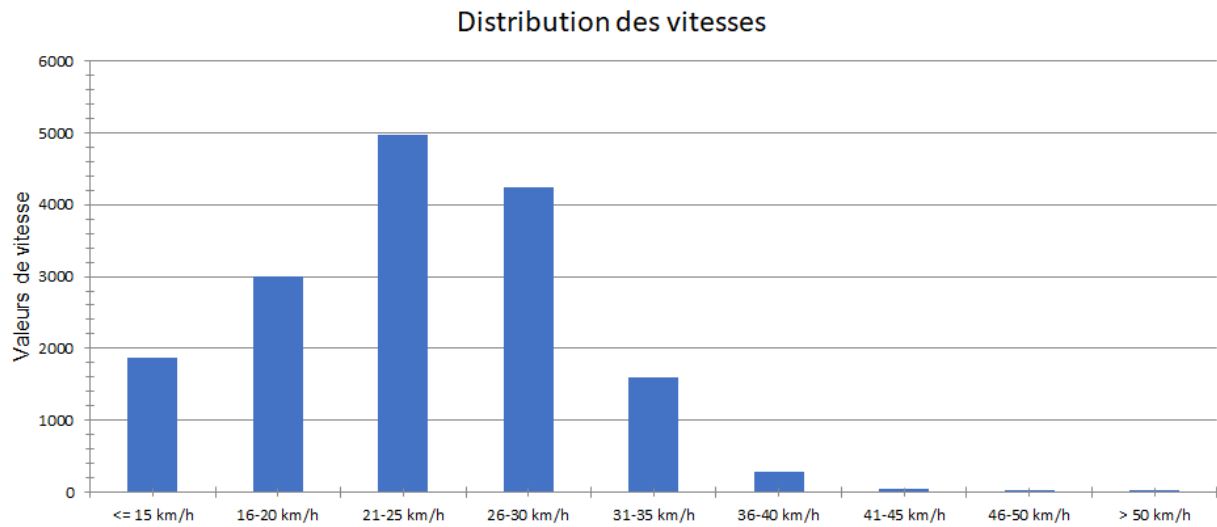


rue Voltaire, au niveau du mât d'éclairage n°13, en direction de la rue Chanzy
radar pédagogique



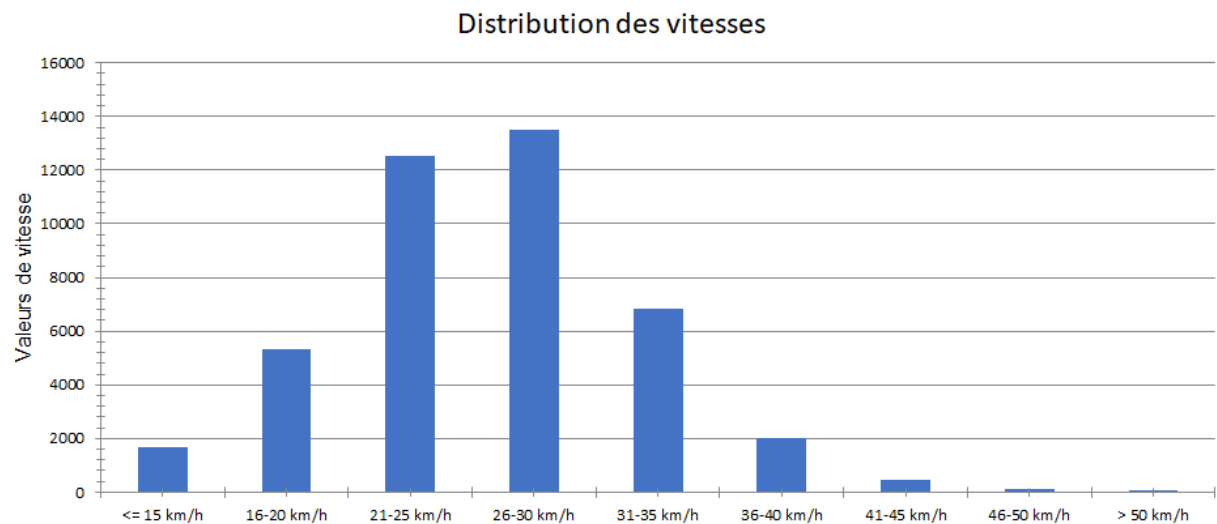
Les résultats sont les suivants :

- en direction de la rue Saint-Just :



- 12,14 % des conducteurs sont en excès de vitesse,
- la V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules) est de 30 km/h,

- en direction de la rue Chanzy :



- 22,31 % des conducteurs sont en excès de vitesse,
- la V85 est de 32 km/h.

Ainsi, les vitesses moyennes constatées ne permettent pas de mettre en évidence des problématiques notoires d'insécurité routière.

De ce fait, il n'est pas envisagé, pour le moment, de réaliser des aménagements spécifiques dans cette rue.

Pour la Présidente,